



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

**COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU
26 JUIN 2019**

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie.

Présents : Gérard SANJULLIAN, Jean Pierre DELFORGE, Bernard NEGRON, Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Marie Ange SANJULLIAN, Gilles GASQ, René MARTIN, Marie Christine ANDRIEU, Julien CHALAYE, Damien ROZIER.

Procurations : Daniel MAYER et Karine CHIROL qui donnent respectivement procuration à Marie Ange SANJULLIAN et Patricia LISPAL

Absent : Cyril BRUSCOLINI

Secrétaire de séance : Damien ROZIER

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 Avril 2019.

1 VIREMENTS DE CREDITS : Logiciel Informatique et Frais d'Etude CAUE

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer :

- ✚ La somme de 3225 € correspondant à la dépense de Logiciel informatique du compte 21316 « Equipement du cimetière » au compte 2051 « Concessions et droits similaires »
- ✚ La somme de 750 € correspondant à la dépense de frais d'étude de la mission 20.000 arbres en Vaucluse du compte 2031 « Frais d'études au compte 2121 « Plantations d'arbres et arbustes ».

2 TRANSFERT DE COMPETENCE « EAU » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil décide à l'unanimité, de transférer la compétence « Eau » à la communauté des communes à compter du 1^{er} Janvier 2020, sauf si la minorité de blocage prévu par la loi s'y oppose et reporte au 1^{er} Janvier 2016 l'exercice de cette compétence.

3 MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS DE LA DGFIP

Le Conseil à l'unanimité, émet le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les services de la DGFIP avec la présence effective d'une trésorerie à l'échelle d'une communauté de communes.

4 ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil, à l'unanimité, décide de louer le logement communal vacant depuis fin avril 2019 à Mme ALLANO Angélique et ce, à compter du 1^{er} juillet 2019.

5 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil, décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

P'tissac (collège Sainte Cécile) : 100 €

France Adot : 32 €

Association des accidentés de la vie : 32 €

AFSEP : 32 €

Souvenir Français : 50 €

Resto du cœur : 50 €

Club Bon Accueil : 1090 €

AS Camaret : 155 €

Jeunes Pompiers d'Orange : 125 €

APE : 3900 €

Boule Camaret/Travaillan : 155 €

Planète ados : 100 €

Comité des Loisirs Travaillannais : 6300 €

AFM : 30 €

Donneurs de Sang Bénévoles : 140 €

Amicale Pompiers de Camaret : 260 €

Sté Communale de Chasse : 915 €

ADMR : 32 €

JSCV : 300 €

CATM Camaret/Travaillan : 215 €

Sub. Exceptionnelle collège Victor Schoelcher : 250 €

Union des Pompiers de Vaucluse : 30 €

Asso. Sportive Victor Schoelcher : 100 €

Avec 12 voix « pour » et 1 voix « contre » le Conseil vote la subvention du TFC : 900 € versé dès le vote, 900 € versé en décembre en fonction de l'état d'entretien des bâtiments publics mis à disposition, minoré du montant des dépenses de nettoyage auprès d'une société extérieure, si nécessaire.

6 REFECTION DU CHEMIN DE SAINTE CECILE – Choix de l'entreprise

Le Conseil, à l'unanimité, décide de confier les travaux de réfection du Chemin de Sainte Cécile à l'entreprise PROVENCE ROUTE pour un montant de 74 303.46 HT, soit 89 164.15 TTC.

7 ADMISSION EN NON VALEUR Budget Caisse des Ecoles

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accorder l'admission en non-valeur des titres des exercices 2014 pour un montant de 16.80 € et 2015 pour un montant de 20 €.

Questions Diverses

Marie Ange SANJULLIAN :

- demande si une réunion publique est programmée concernant la Fibre. Le Maire indique que le Département est en charge des travaux et que les opérateurs démarcheront ensuite leur client.
- concernant la livraison des repas à domicile, est-il possible de bénéficier du service préparé par Camaret ? Le Maire répond que la question sera posée à la Mairie de Camaret.
- Existe-t-il un arrêté municipal concernant le bruit ? Est-il possible de faire un article dans la gazette ? Le Maire répond qu'il existe un arrêté préfectoral.
- Les propriétaires de concession au cimetière doivent ils faire une démarche en Mairie ? Le Maire indique que pour le moment il n'est pas nécessaire de se faire connaître, c'est une phase d'étude.
- L'horloge du clocher ne fonctionne pas ? René MARTIN va s'en charger.

Bernard NEGRON indique que certains Maires ont décidés de reporter la fête des écoles et de fermer l'établissement scolaire Jeudi et Vendredi. Que va faire la Mairie ? Le Maire répond que l'école reste ouverte, la garderie et la maternelle sont équipées de climatisation. Concernant la fête, la question sera vu avec l'APE. Les personnes âgées, doivent se faire connaître en Mairie.

Jean Pierre DELFORGE indique la dégradation de l'aire de jeux. Une déclaration a été faite auprès de la Gendarmerie.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures 30

Vu par nous, Gérard SANJULLIAN, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 2 Juillet 2019 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance
Damien ROZIER

Travaillan le 26 Juin 2019
Gérard SANJULLIAN, Maire

